

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 09/06/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 09/06/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 09/06/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260605-2026JUN05:229-DE Election exécutif

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **5 juin 2026**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19H, le *Conseil Municipal de LECTOURE*, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, M. Xavier BALLENGHIEN, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCCQ, Pascale RIVIERE, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
M. Philippe BATTISTON  
M. Marc DUGROS  
M. José-Louis PEREIRA  
Mme Émilie PICAMILH

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à Mme Françoise BERNARD-SIRAT  
M. Philippe BATTISTON à M. Loïc DE LARTIGUE  
M. Marc DUGROS à M. Pascal ANDRADA  
M. José-Louis PEREIRA à M. Julien PELLICER  
Mme Émilie PICAMILH à Mme Sylvie COUDERC

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Sylvie COUDERC**

**Objet : Elections sénatoriales du 27 septembre 2026  
Désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal**

**RAPPORTEUR : Julien PELLICER, Maire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n°2026 301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs est paru au journal officiel du 22 avril 2026.

L'élection des sénateurs a été fixée au dimanche 27 septembre 2026 et celle des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au vendredi 5 juin 2026.

### **1- Modalités d'élection des délégués :**

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et leurs suppléants sont élus au scrutin de liste paritaire (parité alternative) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire précise que le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général de mars 2026.

Il est de **15** dans les conseils municipaux de 27 et 29 membres.

Le nombre des suppléants qui sont appelés à remplacer les délégués du conseil municipal lors de l'élection des sénateurs, s'établit à **5**.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

### **2- Modalités de dépôt :**

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les listes de candidats doivent être déposées auprès du maire, jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale ou par messagerie électronique n'est admis.

Le dépôt d'une liste de candidats peut se matérialiser par le seul dépôt de bulletins de vote comprenant les mentions suivantes :

- le titre de la liste présentée ; chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre afin qu'il n'existe pas de confusion possible ; le choix du nom de la liste n'est cependant pas un motif de rejet de la candidature ;
- les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Monsieur le Maire précise que les membres d'un autre collège électoral ne peuvent se présenter mais peuvent voter.

### **3- Modalités de vote :**

Il convient de constituer un bureau électoral (dont j'assure la présidence) composé :

- des deux membres du conseil municipal les plus âgés
- des deux membres les plus jeunes,

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

**Les listes déposées sont les suivantes :**

#### **Liste A : UNIS POUR LECTOURE**

- 1- Julien PELLICER
- 2- Sylvie COUDERC
- 3- Pascal ANDRADA
- 4- Françoise BERNARD-SIRAT
- 5- Marc DUGROS
- 6- Françoise ARMENGOL
- 7- Laurent LAMEILLE
- 8- Marie GAURAN
- 9- Omar ARMEL
- 10- Fabienne WEIDMANN
- 11- José-Louis PEREIRA
- 12- Joya DABOS
- 13- Philippe BATTISTON
- 14- Pascal RIVIERE
- 15- Bernard LERICHE
- 16- Émilie PICAMILH
- 17- Loïc DE LARTIGUE
- 18- Véronique LÜHMANN
- 19- Nicolas ERHRHART
- 20- Sylvie ACHÉ

#### **Liste B : BÂTIR AUJOURD'HUI LECTOURE DE DEMAIN**

- 1- Xavier BALLENGHIEN
  - 2- Marie-Hélène LAGARDERE
  - 3- Joël VAN DEN BON
  - 4- Odile SCHAAP
  - 5- Jean-Yves DELACOSTE
- sièges à pourvoir : 15 délégués et 5 suppléants
  - suffrages exprimés = 27
  - nombre de voix obtenues par la liste A = 22
  - nombre de voix obtenues par la liste B = 5

## Répartition des sièges des délégués

La première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 13 sièges
- à la liste B d'obtenir 2 sièges

## Répartition des sièges des suppléants

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 4 sièges
- à la liste B d'obtenir 1 siège

## Sont donc élus :

### Délégués :

- 1- Julien PELLICER
- 2- Sylvie COUDERC
- 3- Pascal ANDRADA
- 4- Françoise BERNARD-SIRAT
- 5- Marc DUGROS
- 6- Françoise ARMENGOL
- 7- Laurent LAMEILLE
- 8- Marie GAURAN
- 9- Omar ARMEL
- 10- Fabienne WEIDMANN
- 11- José-Louis PEREIRA
- 12- Joya DABOS
- 13- Philippe BATTISTON
- 14- Xavier BALLENGHIEN
- 15- Marie-Hélène LAGARDERE

### Suppléants :

- 1- Pascal RIVIERE
- 2- Bernard LERICHE
- 3- Émilie PICAMILH
- 4- Loïc DE LARTIGUE
- 5- Joël VAN DEN BON

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,  
Sylvie COUDERC



Le Maire,  
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 9 JUIN 2026  
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : - 9 JUIN 2026